

Comment choisir sa protection auditive

Le bruit est caractérisé par 2 éléments, sa fréquence qui peut être grave ou aigue et son intensité qui correspond au volume sonore. Il présente un risque lorsque ces 2 éléments sont trop importants.

D'autres critères sont à prendre en compte tel que :

- la durée d'exposition
- la distance par rapport à la source
- le type de bruit
- la sensibilité individuelle

Une trop longue exposition au bruit peut provoquer une diminution de l'acuité auditive due à une déchirure du tympan ou à une détérioration progressive et irréversible de l'ouïe.

Quelques exemples de niveau sonore :

Un bureau calme	40 dB = Seuil habituel de conversation
Imprimante	60 dB
Scie à main	80 dB = Seuil de nocivité
Marteau piqueur	100 dB
Sirène de pompier	120 dB = Sensation douloureuse
Perceuse pneumatique	130 dB
Avion au décollage	140 dB

A savoir : un casque 30dB réduit de 30 dB le bruit ambiant.

Les normes :

EN 352 : cette norme établit des exigences en matière de construction, de performance, de marquage des bouchons d'oreille et les informations destinées aux utilisateurs.

Elle impose également une déclaration de l'affaiblissement acoustique des bouchons d'oreille conforme à la norme EN 24869-1.

EN 352-1 : protecteurs individuels contre le bruit.
exigences générales :
partie 1 serre tête.



EN 352-2 : protecteurs individuels contre le bruit.
exigences générales :
partie 2 bouchons d'oreille.

